

N/REF : 10/09/2026 9H33 C:264687 I:37377

V/Email reçu le Jeudi 10/09/2026 a 9H33

AGENCE VARCES IMMOBILIER

**29 AV DE RIVALTA
38450 VIF**

IMMEUBLE : BELLEDONNE
8 BIS IMPASSE DE BELLEDONNE
38760 VARCES

St Martin-H, le 14 Septembre 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 8 BIS IMPASSE DE BELLEDONNE

LOCATAIRE MAISON MITOYENNE M. LOCATELLI JOEL TEL: 06.80.92.27.68

MOTIF : INTERVENIR POUR UN CURAGE DES CANALISATIONS SUR 2 MAISONS MITOYENNES

Donneur d'ordre : M. M. MATRAY

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 10/09/2026 A 13H30:

CURAGE DU RÉSEAU EAUX USEES EXTÉRIEUR

EXTRACTION DE GROSSE QUANTITÉ DE CALCAIRE

PAS DE PENTE SUR LE RÉSEAU CE QUI PROVOQUE UNE FORMATION DE CALCAIRE

CURAGE DE LA COLONNE EAUX VANNES DEPUIS CRÉATION D'UN BOUCHON DE VISITE
DIAMETRE 32

CURAGE DEPUIS LE COLLECTEUR SUR LA ROUTE JUSQU'AU REGARD DANS LA MAISON
BUTÉE AU NIVEAU DE LA HAIE DE LA MAISON

PRÉVOIR UN PASSAGE CAMÉRA CAR SUSPICION QU'UNE RACINE SOIT RENTRÉE DANS
LA CANALISATION

REPLI CHANTIER

OBSERVATIONS : AH COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 13/09/26 A 00H28 SYNDIC@MATRAY-IMMO.COM

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y

remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,50	H.Camion Mixte 200L/200B 1 Opér.le 10/09	174,79	262,18
	TOTAL H.T.		262,18
	T.V.A. a 10,00%		26,21
	TOTAL T.T.C.En EURO		288,39

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN